



## SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département  
du HAUT-RHIN

### PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

**DU 06 FEVRIER 2020 à 18h30**

Arrondissement  
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Nombre de délégués élus  
9

Délégués en fonction  
9

Délégués présents  
9

**Etaient présents :**

M Daniel BERNARD, Président, délégué de Niedermorschwihr  
M Marc SCHIELE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, délégué d'Ammerschwihr  
Mme Anne-Rose HAAS GEISS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, déléguée de Turckheim  
M Gérard GLENAT, délégué de Turckheim  
Mme Anneliese FRUH, déléguée suppléante de Turckheim  
Mme Véronique DE OLIVEIRA CARDOSO, déléguée d'Ammerschwihr  
M. Bruno MEYER, délégué d'Ammerschwihr  
Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr  
M Jean-Luc LAMEY, délégué suppléant de Niedermorschwihr

**Étaient excusés :**

M. Jean-Marie BALDUF, délégué de Turckheim  
M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr

**Assistait également :**

Mme Laure LAPLAGNE, secrétaire générale du SIVOM

Monsieur Daniel BERNARD accueille l'assemblée à 18h30, puis, constatant que le quorum est atteint pour valablement délibérer, ouvre la séance.

L'ordre du jour est donc le suivant :

**1. Débat d'orientation budgétaire**

**Point 1 – Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) : 01/2020**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d’un débat d’orientations budgétaires (DOB) s’impose aux régions, aux départements, aux communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le DOB n’a pas en lui-même de caractère décisionnel et n’est pas sanctionné par un vote. Il doit cependant faire l’objet d’une délibération afin que le représentant de l’Etat dans le département puisse s’assurer du respect des obligations légales.

**Entendu** les explications du Président,

**Vu** l’article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **à l’unanimité**

**Prend acte** qu’un débat d’orientation budgétaire a eu lieu précédant le vote du budget primitif de l’exercice 2020 du SIVOM et du service de l’eau

**L’ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,  
le Président lève la séance à 19h35.**



**Le Président, Daniel BERNARD**